

ASA DES FUMADES

Hôtel de Ville – 13660 ORGON

Gestion administrative :

Nouvelle Adresse : SICAS

305 Chemin du Pavillon

13103 MAS BLANC DES ALPILLES

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.fumades@outlook.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Référence : AGO_2025/03

Objet : Rapport d'activités 2024
Rapport moral et financier

Nombre de propriétaire	33
Nombre de Voix	46
Quorum 1 ^{ère} Réunion	24
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de propriétaires présents et représentés	13
Nombre de voix correspondantes	26

Nombre de votants	26
Suffrages exprimés	26
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt cinq et le vingt Novembre à dix-sept heures trente, l'Assemblée Générale des propriétaires s'est réunie en session ordinaire dans la salle du foyer rural d'Orgon sous la présidence de Monsieur Cyril DEVOUX.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Vu les statuts de l'ASA DES ARROSANTS DES FUMADES en date du 23 Octobre 2009,

Vu le rapport d'activité présenté par le Président de l'ASA des arrosants des Fumades composé d'un compte rendu moral et d'un compte rendu financier.

*Où l'exposé du Président,
Après délibération, l'Assemblée Générale décide*

Article 1^{er} : d'approuver le rapport d'activités moral et financier de l'ASA des arrosants des Fumades ainsi que présenté par son président.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président

Cyril DEVOUX



Nom et Prénom du second signataire

Devoux Jacques



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 01/12/2025

Accusé de réception en préfecture
013-291303022-20251120-DEL_AGO_2025-03-DE
Date de télétransmission : 01/12/2025
Date de réception préfecture : 01/12/2025